

Nouveau dans notre recyparc : le réemploi des matériaux de construction en bon état. Déposez ou prenez, c'est simple, gratuit et bon pour la planète !



Après des travaux, il nous reste parfois des matériaux de construction encore parfaitement utilisables : un chevron, quelques briques, des carrelages, un tuyau... Plutôt que de les jeter, nous pouvons désormais leur offrir une seconde vie grâce aux box « Déposez-prenez » installés depuis peu dans 28 recyparcs dont celui de notre commune. Une solution concrète qui réduit les déchets et vous permet de réaliser des petits travaux à moindre coût.

Quels matériaux de construction sont concernés ?

Le principe de cette nouvelle filière de réemploi est simple. Des box « Déposez-prenez » sont installés au recyparc. Il suffit d'y déposer et/ou de reprendre des matériaux de construction encore en bon état comme :

- le bois : panneaux agglomérés, planches, chevrons, moulures, plinthes...
- les carrelages et autres blocs : briques, blocs béton, carrelages, pavés...
- ou tout autre matériau en bon état : tuyaux en PVC, isolants, sanitaires...

28 recyparcs sont désormais équipés

Le réemploi des matériaux de construction a été lancé dans 5 recyparcs en 2024. En seulement six mois, près de 15 tonnes de matériaux ont été déviées des filières de valorisation classiques. Encouragée par ces résultats, IDELUX Environnement a décidé d'implanter ce dispositif dans tous ses recyparcs.

Aujourd'hui, 28 recyparcs dont le nôtre sont équipés de box pour le réemploi des matériaux de construction : Arlon, Aubange, Bastogne (zoning industriel), Bouillon (Menuchenet), Bullange, Bütgenbach, Daverdisse, Durbuy, Érezée, Étalle, Fauvillers, Gouvy, Herbeumont, Léglise, Libramont, Liernux, Malmedy, Marloie, Musson, Rendeux, Rouvroy, Saint-Vith, Stavelot, Stoumont, Tellin, Tenneville, Tintigny et Waimes. Les autres recyparcs devraient être équipés pour fin 2027.

Une solution simple et concrète pour réduire les déchets

Grâce à cette initiative, chacun peut aisément déposer des matériaux de construction afin qu'ils puissent être repris par d'autres usagers ou par une association. L'objectif de ce projet est double :

- réduire les quantités de déchets à valoriser via les filières traditionnelles (jusqu'à 6 tonnes de déchets par recyparc et par an) ;
- favoriser localement les pratiques de réemploi.

Parallèlement, chacun peut emporter ce qui lui sera utile pour ses petits travaux, même sans avoir déposé de matériaux. Au-delà de l'intérêt environnemental, ce système vous permet également de réaliser des travaux à moindre coût. Quelques planches peuvent servir à fabriquer une étagère, des pavés à aménager un sentier au jardin...

À noter que dans les recyparcs de Malmedy, Stavelot et Waimès, c'est l'association « La Pile » de Malmedy qui récupère les matériaux déposés pour son projet de matériauthèque.

Plus d'infos ?

<https://www.idelux.be/fr/du-reemploi-pour-les-materiaux-de-construction-en-bon-etat>

